

Argelès-Gazost, le 21 mars 2022,

**Mesdames et Messieurs
les membres du conseil communautaire,**

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

J'ai le plaisir de vous convier à la prochaine séance du conseil communautaire qui se tiendra **le 28 mars 2022 à 19h00, au forum de Luz-Saint-Sauveur**, pour traiter des questions figurant à l'ordre du jour suivant :

- approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 24 janvier 2022 ;
- compte-rendu des décisions prises par le Président en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 31 mai 2021;

1. FINANCES

- 1.1. Les comptes de gestions 2021 - approbation
- 1.2. Les comptes administratifs 2021 – approbation
- 1.3. Les affectations de résultats 2021
- 1.4. Budget annexe « Abattoir » - répartition de l'excédent d'investissement aux communes membres de l'ex-SIVOM du Pays Toy
- 1.5. Subventions 2022 aux associations partenaires des équipements communautaires
- 1.6. Subventions 2022 au titre de la culture et de l'évènementiel
- 1.7. TEOM – fixation des taux au titre de l'année fiscale 2022
- 1.8. Redevance d'enlèvement des ordures ménagères - annulation de la facture pour la SARL Le Foirail au titre de l'année 2018

2. ADMINISTRATION GENERALE

- 2.1. Règlement de prêt de matériel - adoption
- 2.2. Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves– désignation d'un délégué communautaire suppléant
- 2.3. Syndicat mixte de traitement des déchets du 65 – désignation d'un représentant

2.4. Modification des statuts – restitution de la compétence « gestion de la forêt indivise de Cauterets »

2.5. Ressources humaines – les Lignes Directrices de Gestion (LDG)

2.6. Ressources humaines – mise à jour du tableau des emplois

2.7. Ressources humaines – règlement relatif au remboursement des frais de missions

3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.1. Gestion des zones d'activités économiques – bail emphytéotique avec la SAS POMAREZ

4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

4.1. Schéma de cohérence territoriale – bilan des avis des Personnes Publiques Associées sur le second arrêt du projet

5. INFORMATIONS DIVERSES

5.1. Informations PLVG, ATVG, SMTD et Syndicat Hautacam

Compte tenu du contexte actuel, les gestes « barrières » devront être appliqués.

Dans l'attente de nous retrouver à cette occasion, je vous prie de croire, **Mesdames, Messieurs, Chers collègues**, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,
Noël PEREIRA DA CUNHA

